

Compte rendu audience avec Rectorat lundi 08/10/18

Administration : Mme CUTIN (DRH), M. BOHN (SG), M. BOLLE (conseiller ASH auprès de la rectrice)

SNUipp-FSU Lorraine : Eric ZOLVER (57), Christelle MAUSS (54), Jean-Christophe LABOUX (88)

Plusieurs thématiques ont été abordées

1) Hors classe :

Il manque 13 promotions au sein de la Lorraine (493 au lieu de 506)

Pour l'administration, les listes complémentaires établies en juin 2018, ont été promues.

Or après une nouvelle vérification, cela n'a été fait dans aucun des 4 départements. Thierry du 55 se charge d'appeler la DPE pour régler ce différentiel qui, pour le rectorat, devrait être résolu.

Au sujet des avis :

- Pour l'administration, il y a bien eu des quotas à appliquer. Pour exemple, la circulaire précisait qu'il fallait entre 10 et 15% d'avis excellents sur l'ensemble des promouvables.
- Pérennité : pour elle, les avis émis pour la campagne 2017-2018, sont immuables.

D'après une circulaire du SNUipp-FSU National, lors de la CAPN du 5/10/18, la DGRH a dit réfléchir sur le fait qu'un avis pourrait être revu ; mais aussi sur le fait que le premier discriminant en cas d'égalité de barème soit l'AGS de carrière, et non celle de grade.

2) Classe exceptionnelle :

Toutes les promotions libérées par des départs en retraite doivent être réattribuées sur la cohorte suivante (N+1) tant que le nombre de promus n'a pas atteint 10% des promouvables.

Les ratios sont définis et évolutifs jusque 2020.

3) Postes adaptés :

Administration : le volume d'emplois consacré à cela sert à accompagner les personnels en difficulté

Cela dépend de la latitude des moyens. Si on veut plus de départ en postes adaptés, c'est autant de moyens à trouver dans le département donc faire des fermetures de classe. Cela se fait à moyen constant et contraint.

La grande question, c'est le traitement du poste santé dans l'éducation nationale, surtout pour une reconversion.

Il n'est pas aisé de faire une réorientation professionnelle.

Connaître ses savoirs-être et savoir-faire, construire un projet professionnel... autant d'étapes non aisées à réaliser.

Attention : pour réaliser cette étape, il ne faut pas être usé et en souffrance pour rester objectif et positif. Le but est de le faire avec de réelles motivations et non le fait de vouloir quitter notre métier enseignant.

4) Postes inter-degrés :

Il n'y a que dans le cas d'une ULIS LP où un collègue du second degré serait prioritaire face à une candidature d'un collègue du premier degré.

Le SNUipp demande à faire partie de la commission d'attribution et d'analyse des candidatures.

Le SNUipp souhaite que l'avis du supérieur hiérarchique se limite à « apte ou non » à occuper le poste. En effet, une gradation des avis accentue le profilage des postes.

Tout le calendrier de formation, passage d'examens, envoi en formation... va être revu pour être toujours en amont des instances.

La commission ne traitera que des créations de poste ou de vacances de postes suite à départ retraite : ER, ULIS LP, ULIS collègue et c'est tout.

5) CAPPEI :

Il y aura une réunion d'information académique sur la future formation CAPPEI en janvier 2019 en inter degré.

Maquette générale de formation sera fournie à ce moment là

Chaque candidature doit être motivée, accompagnée du formulaire d'inscription. Il s'agit bien d'une réunion d'information, elle n'engage en rien.

Pour ce qui est des promotions :

Promo1 (2017-2018) + Promo2 (2018-2019) = 86 stagiaires.

Si tout le monde est reçu alors la promo 3 (2019-2020) sera de 80 stagiaires environ.

Il n'y a pas de formation privilégiée (ancien E, ancien G, ...) mais elle est la conséquence des besoins ou des volontés des DASEN. Ce qui veut dire que certaines options ne sont pas préparées en formation malgré des postes vacants lors des mouvements départementaux.

Rappel lors des mouvements : tout titulaire du CAPPEI peut arriver sur tout poste de l'ASH. Cependant il est nommé à titre provisoire s'il lui manque le module de professionnalisation nécessaire à l'obtention du poste et s'il ne s'engage pas dans la formation nécessaire pour l'obtenir.

Dates des épreuves de CAPPEI 2018-2019

Fin des cours avril 2018 puis les épreuves d'examen vont s'enchaîner

Moselle : effectif ULIS à 15 élèves, cela reste de la possibilité du DASEN d'augmenter les effectifs de classe.

6) CASNAV

Recréer un point d'accueil en Moselle

Temps de formation pour les collègues en UPE2A n'existe presque plus

Animations pédagogiques faites par le CASNAV sont inexistantes puisque pas prioritaires pour le Ministre